

28 jan 2015 -17:47

Appartient à Conseil des ministres du 30 janvier 2015

Accord entre la Belgique et la République démocratique du Congo relatif au transport aérien

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord* entre le Royaume de Belgique et la République démocratique du Congo relatif au transport aérien.

Cet accord remplace l'accord aérien bilatéral du 10 septembre 1965 dont plusieurs clauses étaient devenues soit obsolètes, soit non conformes au droit communautaire soit, tout simplement, plus en phase avec l'évolution du monde aéropolitique ou des besoins des parties prenantes.

* fait à Kinshasa le 2 février 2013

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>